MAIRIE

DE

COMBON

Envoyé en préfecture le 26/12/2024

Reçu en préfecture le 26/12/2024

Publié le 26/12/2024

ID: 027-212701643-20241220-2024_1_53-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024/53

Séance du 20 décembre 2024 à 19h30

Le conseil municipal de Combon, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique le vingt décembre deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures et trente minutes, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Combon (17 rue de la mairie 27170 COMBON), sous la présidence de Monsieur Rémy LECAVELIER-DÉSÉTANGS, maire.

Date de la convocation: 16/12/2024

Etaient présents: M. Philippe DEPARROIS (adjoint), M. Alain BLAISOT, M. Patrice DELANNOY, M. Patrice DESMONTS, M. Emmanuel DEWULF, Mme Estell GONTHIER, M. Alexy LETELLIER, Mme Pauline OSMONT, Mme Audrey RAMIER-COUSIN, Mme Marie-Thérèse THUILLIER (conseillers municipaux).

<u>Absents excusés</u>: Madame Blandine DEMAEGDT (a donné pouvoir à Madame Audrey RAMIER-COUSIN), Madame Elizabeth JEAN (a donné pouvoir à Monsieur Patrice DESMONTS), Madame Laetitia LHERMEROULT (a donné pouvoir à Madame Pauline OSMONT).

Absent: Monsieur Jean-Pascal HEBERT

Quorum : fixé à 8 élus présents. Nombre d'élus effectivement présents : 11

<u>Objet</u> : Rapport annuel du SAEP Vallée de la Risle sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – exercice 2023

Vu le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SAEP Vallée de la Risle pour l'exercice 2023 ;

Monsieur le maire indique que le SAEP Vallée de la Risle, en tant que syndicat gestionnaire du réseau d'eau potable, doit produire chaque année un rapport sur le prix et la qualité de l'eau. Ce document comprend notamment une liste minimale d'indicateurs techniques et financiers. Le rapport annuel est un document réglementaire, qui doit permettre l'information du public, la bonne gestion du service en exploitant les indicateurs de performances et depuis 2009, l'alimentation d'un observatoire national de l'eau et de l'assainissement grâce à la saisie de ces indicateurs sur le site <u>services.eaufrance.fr</u>.

Ce rapport doit être présenté au sein des conseils municipaux des communes membres.

Après avoir pris connaissance du rapport et après en avoir délibéré, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, le conseil municipal approuve le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable du SAEP Vallée de la Risle pour l'exercice 2023.

Fait à COMBON, le 7 3 170.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Certifié exécutoire par le maire de Combon après :

- Transmission à la préfecture de l'Eure (Evreux) le :

2 6 DEC. 2024 - Publication le : 2 6 DEC. 2024 Maire de Combon

Rémy LECAVELIER-DÉSÉTANG

Alexy LETELLIER

Secrétaire de séance